

PROFIL DE POSTE

Médecin coordonnateur multi-site en EHPAD

Titre/Métier

Médecin coordonnateur des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Cadre d'emplois

Cadre d'emplois des médecins territoriaux

Service d'affectation

Direction de l'autonomie

Plusieurs EHPAD gérés (à compter du 1^{er} janvier 2024 par le CIAS de La Roche-sur-Yon Agglomération)

Missions

Le médecin coordonnateur :

- Elabore, met en œuvre et évalue le projet de soins du résident avec le concours de l'équipe soignante.
- Coordonne la réalisation d'une évaluation gériatrique et, dans ce cadre, peut effectuer des propositions diagnostiques et thérapeutiques, médicamenteuses et non médicamenteuses.
- Contribue à la permanence des soins ; veille à l'application des bonnes pratiques gériatriques y compris en cas de risques sanitaires exceptionnels et doit référer des difficultés dont il a connaissance au directeur de l'établissement.
- Identifie les risques éventuels de santé publique dans l'établissement et veille à la mise en œuvre des préventions, de la surveillance et des prises en soins.
- Contribue à la mise en œuvre d'une politique de formation des personnels au sein de l'établissement.
- Préside la commission de coordination gériatrique chargée d'organiser l'intervention, au sein de l'établissement, de l'ensemble des professionnels salariés et libéraux.

Position hiérarchique

Le médecin coordonnateur multi-site est placé sous la responsabilité du médecin coordonnateur intersite (mutualisé entre l'ensemble des établissements, et doté de missions spécifiques).

Il travaille en partenariat avec les directeurs des établissements dans le respect du secret partagé et des missions propres à chacun, mais également en lien avec les autres médecins coordonnateurs (multi-site ou mono-site) exerçant dans les établissements du CIAS ainsi qu'avec l'équipe de coordination du CIAS dont le médecin coordonnateur intersite.

Relations fonctionnelles

En interne :

- le Président, la vice-présidente et le directeur du centre intercommunal d'action sociale
- le directeur de l'autonomie
- les directeurs d'établissements
- le médecin coordonnateur intersite
- l'infirmière coordinatrice et les infirmiers référents
- l'ensemble du personnel dont les équipes soignantes et les ergothérapeutes
- la Direction des Ressources Humaines (DRH)
- le médecin du travail

En externe :

* Les partenaires institutionnels

- la Direction de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- la Direction de la Solidarité et de la Famille du Conseil Départemental
- les caisses d'assurance maladie
- les hôpitaux

- * Les différents intervenants de l'établissement auprès des résidents
 - les médecins et infirmiers libéraux
 - les kinésithérapeutes
 - les spécialistes
 - les résidents et leurs familles
 - les personnes âgées inscrites et leurs familles

Principales responsabilités

En collaboration avec les directeurs d'établissement

- formulation des recommandations utiles au respect de l'application des bonnes pratiques
- donne un avis sur les admissions permettant une adéquation entre l'état de santé du futur résident et les capacités de prises en soins de l'établissement

En collaboration avec l'infirmière coordinatrice et les équipes soignantes

- suivi, évaluation et réajustement des projets de soins
- évaluation de l'état de dépendance et des besoins en soins des résidents
- élaboration et suivi du dossier type de soins
- animation et coordination des soins
- élaboration du rapport médical d'activité annuel
- participation à la réorganisation des soins dans les situations de risques sanitaires exceptionnels ou collectifs

En collaboration avec les équipes pluridisciplinaires

- participation à l'élaboration et au suivi du projet personnalisé de chaque résident
- contribue à la mise en œuvre d'une politique de formation et participe aux actions d'information des professionnels de santé

En collaboration avec les autres médecins coordonnateurs

- participation aux groupes de travail communs
- partage des documents supports, des procédures et des actions
- participation à la mutualisation des formations internes

En collaboration avec les partenaires libéraux

- propositions thérapeutiques et d'accompagnement au vue des recommandations gériatriques

Autres activités

- veille à la maîtrise des dépenses de santé
- peut effectuer des prescriptions médicales aux résidents dans les situations d'urgence ou de risques vitaux ou lorsque le médecin traitant n'est pas en mesure d'assurer une consultation (sous réserve d'informer les médecins traitants)
- est en lien avec le médecin coordonnateur intersite, donne un avis sur le contenu et participe à la mise en œuvre de la ou des conventions avec les établissements de santé du territoire ou autres professionnels (ex : pharmaciens).

Qualités requises

Savoir-faire et savoir

- Avoir une bonne connaissance de la législation régissant les établissements médico-sociaux
- Avoir des connaissances en gérontologie et les actualiser
- Créer une relation de confiance avec le résident, son entourage et les équipes soignantes
- Evaluer l'état de santé et le degré d'autonomie de la personne

Savoir-être

- qualités relationnelles et diplomatiques
- aptitude au travail en équipe
- sens des responsabilités et d'initiative
- conscience professionnelle
- discrétion et disponibilité

Autonomie et responsabilité

- autonomie dans l'organisation du travail
- activités définies en concertation avec le directeur de l'autonomie, le médecin coordonnateur intersite et l'infirmière coordinatrice

Compétences requises

- Docteur en médecine générale
- Diplôme complémentaire en gériatrie (capacité, DIU, DESC)

Contraintes et difficultés

- Travail en partenariat entre les établissements dont il a la responsabilité, permettant une cohérence des projets
- Travail en partenariat avec les médecins coordonnateurs des autres établissements ainsi qu'avec le médecin coordonnateur intersite

Horaires

35 heures par semaine

Avantages liés au poste

Régime indemnitaire afférent à la collectivité
CNAS/COSEL
Prise en charge employeur de la prévoyance et participation au contrat de mutuelle labellisé
Prime annuelle